

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

de la séance du

19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf mars le Conseil d'Administration du CCAS de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 19 mars 2024 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie Annexe sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Président.

Présents : M.BERNOS ; MME.MANUEL ; MME. CASENAVE ; MME GOURC ; MME DUCOLONER ; MME ROCHE ; MME DUFAU ; M. BATS ; M. BIDEGAIN

Absent excusé : M.TURON ; M. BAYLIOU

Secrétaire : LEDUCQ Leïla

OBJET : Délégation du Conseil d'Administration au Président en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres publics.

Le Président rappelle que conformément à la législation, il est offert la possibilité au conseil d'administration d'accorder des délégations de pouvoirs à son président ou à son vice-président (L'article R. 123-21 du Code de l'action sociale et des familles). Cette délégation peut se faire dans le cadre la préparation, la passation, l'exécution, y compris ses avenants et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, prennent acte de la délégation de signature en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres publics.

Fait à Jurançon, le 19 mars 2024

Le président

Michel BERNOS

Michel Bernos

